

qu'elle s'aperçoit que ses dépenses dépassent ses revenus, les diminuer pour les mettre, au moins, au niveau de ses recettes.

Toute conduite contraire à ce principe économique est condamnable.

Mais une administration qui augmente ses dépenses, n'est pas condamnable par ce fait même, si ses revenus augmentent en proportion. Au contraire, elle agira bien, en contribuant, par une dépense plus considérable, à la prospérité générale.

Il faut admettre et reconnaître ces principes pour pouvoir juger, avec raison, avec justice, la conduite suivie par le gouvernement conservateur ou le gouvernement libéral.

Si le gouvernement libéral a augmenté les dépenses en proportion des revenus, il n'est pas condamnable pour cela. Mais il est condamnable, et mérite une réprobation publique, si ses dépenses ont dépassé ses revenus.

De même l'on doit juger le gouvernement conservateur.